

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Verchère

-----

**ARTICLE 5**

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« âgé »

le mot :

« jeune ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement qui donne une prime à la jeunesse vise à encourager les jeunes à s'engager en politique.

Cet amendement vise aussi à témoigner notre confiance en la jeunesse de notre pays.